



14ème législature

Question N° : 55628	De M. Julien Aubert (Union pour un Mouvement Populaire - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique >décorations, insignes et emblèmes	Tête d'analyse >ordre des arts et des lettres	Analyse > insignes de chevalier. critères d'attribution.
Question publiée au JO le : 20/05/2014 Réponse publiée au JO le : 02/09/2014 page : 7385		

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la remise des insignes de chevalier des arts et des lettres aux membres du groupe Shaka ponk, le 18 mars 2014. "Récompenser les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire ou par la contribution qu'elles ont apportée au rayonnement des arts et des lettres en France et dans le monde", tel est le but de cette distinction créée par André Malraux. Alors que le groupe Shaka ponk chante une très grande part de ses œuvres en anglais, et que ses membres arboraient des tenues qui ont choqué un grand nombre de Français (une croix inversée sur le *t-shirt* de l'un, les mots *We don't give a fuck* imprimés sur le maillot de l'autre), il lui demande de lui préciser ce qui a justifié cette remise de décorations et s'il est acceptable qu'en de telles circonstances des artistes, aussi talentueux soient-ils, puissent se permettre de porter de telles tenues.

Texte de la réponse

L'ordre des Arts et des Lettres a vocation à récompenser, selon les termes du décret fondateur n° 57-549 du 2 mai 1957, « les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire ou par la contribution qu'elles ont apportée au rayonnement des Arts et des Lettres dans le monde ». En remettant les insignes de chevalier des Arts et des Lettres aux membres du groupe Shaka Ponk, dont les dossiers respectifs ont été examinés favorablement par le Conseil des Arts et des Lettres réuni en sa séance du 9 juillet 2013, la ministre de la culture et de la communication a voulu rendre hommage à l'innovation et à la création, au regard des enjeux culturels contemporains. Dans un secteur musical bouleversé par la transition numérique, les membres du groupe Shaka Ponk ont su faire de ce nouveau contexte un atout, créant un univers unique et interactif, tissant ainsi un lien fort avec le public, lequel se voit intégré dans le processus de création. Le succès du groupe, démontré par l'accueil qui a été réservé, tant à son dernier album qu'à ses multiples tournées et festivals, contribue à un salubre regain d'activité du secteur, via un label indépendant. Ce groupe d'électro-rock français, dont le rayonnement s'étend au delà des frontières, bénéficie, depuis quelques années déjà, d'une reconnaissance du public et des professionnels. En témoignent les nominations obtenues, au titre notamment du « meilleur clip » pour *How We Kill Stars* (Time Awards 2009), le prix du « meilleur artiste français » (MTV Europe Music Awards 2012 et 2013), et aux Victoires de la musique, en qualité de « révélation scène de l'année » en 2010, puis en 2013 pour « le vidéo-clip de l'année, spectacle musical / tournée / concert de l'année », et 2014, où le groupe se voit récompensé dans la catégorie « meilleur DVD musical de l'année ».